



**RAPPORT ANNUEL 2024 CONCERNANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA
MRC D'ACTON**

Déposé lors de la séance du conseil du 12 mars 2025

Résolution numéro 2025-085

1- Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil.

2- Objet

Le présent rapport a comme principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC d'Acton en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton. Celui-ci a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 10 octobre 2018. Ce règlement a été publié sur le site Internet de la MRC d'Acton et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi. Depuis son adoption, deux modifications ont été apportées audit règlement par le règlement 2020-02 adopté le 9 décembre 2020 et le règlement 2021-02 adopté le 13 octobre 2021. La version administrative du règlement 2018-03, tel qu'amendé, est disponible sur le site Internet de la MRC conformément aux exigences du Code municipal du Québec.

3- Contrats octroyés par la MRC d'Acton en 2024

Conformément à l'article 961.3 du Code municipal du Québec, la liste des contrats octroyés par la MRC d'Acton et comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ est publiée sur son site Internet.

Voici un tableau sommaire des nouveaux contrats d'au moins 25 000 \$ pour l'année 2024 :

Fournisseur	Objet	Mode de sollicitation	Montant*
Chambre de Commerce de la région d'Acton	Gestion du Bureau d'accueil touristique	Gré à gré	28 743,75 \$
Excavation A.R. Valois inc.	Réaménagement Haltes – piste cyclable	Appel d'offres public	411 511,70 \$
Excavation A.R. Valois inc.	Cours d'eau Robichaud	Appel d'offres public	29 642,85 \$
Béton Laurier inc.	Embranchement et sous-embranchement Le Renne	Appel d'offres public	77 376,46 \$
Infraplus Excavation inc.	Cours d'eau Lafontaine	Appel d'offres public	49 862,88 \$
Quadra Environnement inc.	Berce du Caucase	Gré à gré	33 668,13 \$
RCGT	Audit 2024	Gré à gré	26 243,00 \$
RCGT	Étude d'opportunité - Hébergement	Sur invitation	28 631,27 \$

* Taxes incluses si applicables

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$, ceux-ci ne sont pas compilés sur le SEAO. Aussi, et conformément à l'article 961.4 du Code municipal du Québec, une liste présente les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Elle est publiée sur le site Internet de la MRC une fois par année.

4. Mode de sollicitation

La MRC d'Acton peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser.

5- Mesures

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

6- Plainte

Au cours de l'année 2024, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton.

7- Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton.

8- Respect du règlement de gestion contractuelle

Tous les contrats octroyés au cours de l'année 2024 respectent le Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton et les différentes lois applicables en matière contractuelle. La MRC d'Acton fait preuve d'une vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle.